MM. Rodin, Léon Dierx, Maurice Barrès, Alexandre Natanson, Alfred Vallette et Niederhausern.

M. Fernand Clerget, trésorier, ayant envoyé sa démission, MM. Natanson et Vallette ont été élus trésoriers. Au cours de la séance, M. Auguste de Niederhausern a pris l'engagement de livrer son monument entièrement achevé le 1er mai prochain, jour de l'ouverture du Salon.

LE MONUMENT DE Mme DE SÉVIGNÉ. — L'Etat avait demandé, pour la ville de Grignan, un buste de Mme de Sévigné au sculpteur Massoulle, auteur de la gracieuse statue de la marquise, qui eut tant de succès au Salon de 1894, puis, l'an dernier, à l'Exposition, et qui est actuellement à la maison d'éducation de la Légion d'honneur de Saint-Denis.

Malheureusement l'éminent artiste mourait il y a quelques mois, avant d'avoir complètement achevé sa nouvelle œuvre.

Mais M. Coutan, membre de l'Institut, a bien voulu se charger de surveiller l'achèvement de ce travail de son ami, et Grignan pourra bientôt rendre à Mme de Sévigné l'hommage qu'il lui réservait.

UN PRIX BALZAC. — Nous avons raconté l'origine du prix Rostand-Hervieu que décernait hier, pour la première fois, la Société des gens de lettres. Un autre prix, le prix Balzac, qui n'avait jamais encore été donné, mérite une mention spéciale.

Ce prix vient d'Amérique. Il y a quelques mois une grande maison d'édition de Chicago voulut faire une publication très belle des œuvres de Balzac pour paraître dès que les œuvres tomberaient dans le domaine public. Pour augmenter la valeur de cette édition, le libraire américain demanda au comité de la Société des gens de lettres d'autoriser son délégué à mettre sa signature sur chacun des tomes de la collection.

En échange de cette faveur, le libraire abandonnait à la société 100 francs par souscripteur, et la proposition fut acceptée. M. Léonce de Larmandie, comme délégué, a signé, depuis quelques mois, vingt collections, et la société a reçu 2,000 francs, qui serviront à former le prix Balzac.

La publication continuant, il y a tout lieu de croire que l'an prochain le prix pourra, de nouveau, être décerné.

DUEL. — Nous avons dit hier qu'un duel avait eu lieu entre M. Diraison, l'auteur du livre les *Marines*, et M. Roubion, lieutenant de vaisseau.

Voici le procès-verbal de cette rencontre :

Conformément au procès-verbal du 16 décembre 1901, la rencontre décidée entre M. le lieutenant de vaisseau Roubion et M. Diraison a eu lieu aux environs de Paris, ce matin, à sept heures trois quarts.

A la troisième reprise, M. Diraison a été atteint d'une plaie pénétrante à la partie moyenne de l'avant-bras droit et sur la face antéro-interne de cet avant-bras. Cette blessure, de l'avis des deux médecins présents, mettant M. Diraison en état d'infériorité manifeste, les témoins, d'un commun accord, ont arrêté le combat.

A ce moment, M. Diraison a tenu à déclarer spontanément à son adversaire, devant les quatre témoins, que jamais il n'avait eu l'idée de mettre en scène dans son livre la personne que M. le lieutenant de vaisseau Roubion avait cru reconnaître.

Paris, le 17 décembre 1901.

Pour le lieutenant de vaisseau Roubion :
F. Cazeneuve-Caumont.
Lieutenant Curault.

Pour M. Diraison :
C. Gignon.
L. Le Feunteun.

LA VENGEANCE D'UN LOCATAIRE EXPULSÉ. — Rue Championnet, n° 179, habitait depuis six mois un camelot, Louis Geay, âgé de trente ans, et sa compagne sur le point de devenir mère pour la troisième fois.

Cette famille était misérable et le camelot n'avait jamais payé son loyer, dont le montant annuel était de 340 francs. Aussi vivait-il en mauvaise intelligence avec son propriétaire, M. Leboucher, demeurant rue du Bac. Celui-ci finit par faire sommation à Louis Géay de lui payer ses six mois de loyer. Le camelot, dénué de ressources, refusa de payer et même de déménager. Le propriétaire l'assigna alors à la justice de paix et obtint un arrêt d'expulsion.

Louis Geay fut donc, hier, mis hors de son logement par un huissier, accompagné du commissaire de police. Ses quelques meubles furent déposés dans la rue.

Le camelot partit à la recherche d'un nouveau domicile. On ne voulut l'accueillir nulle part sans qu'il payât d'avance le loyer de trois mois. Il revint dans la rue Championnet, très surexcité, et aperçut, assis à la table d'un débit, M. Leboucher, le propriétaire qui l'avait fait expulser.

Cette apparition le mit hors de lui-même. Il alla prendre un revolver dans le tiroir de son buffet et, pénétrant dans le débit, tira deux balles à bout portant sur M. Leboucher. Puis il s'enfuit.

Tandis que des voisins et deux agents s'élançaient à sa poursuite, la tenancière de l'établissement, aidée de plusieurs personnes, donnait les premiers soins à M. Leboucher, qui était grièvement blessé à la tête et avait perdu connaissance. Un médecin qui passait vint l'examiner et prescrivit son transfert à l'hôpital Bichat, où il arriva dans un état désespéré.

Quant au meurtrier, il fut arrêté à l'angle de l'avenue de Saint-Ouen et conduit chez M. Dupin, commissaire de police. Il n'a manifesté aucun regret et a déclaré qu'il était fier d'avoir fait « un exemple » dont les malheureux profiteront par la suite.

Louis Geay, qui était insoumis à la loi militaire, a été envoyé au Dépôt.

UNE ÉVASION AU PALAIS. — Un plombier, nommé Tikelin, âgé de trente-deux ans, était conduit hier chez M. Bourrouillon, juge d'instruction, pour être interrogé sur un vol qu'il avait commis rue du Montparnasse. Il dut attendre dans le couloir son tour d'entrée. Le garde, qui se trouvait auprès de lui pour le surveiller, se relâcha un moment de son attention. L'inculpé en profita pour se mêler au monde des témoins qui se trouvaient dans le couloir avec lui; puis il disparut. Quand le garde s'aperçut de cette évasion, il se précipita dans l'escalier espérant rattraper le fuyard. Là, il vit un homme qui descendait vivement les marches. Il crut que c'était son prisonnier et il l'arrêta. Or, c'était M. Bastid, juge d'instruction. Il fallut que l'on appelât des personnes qui connaissaient ce magistrat pour que le garde se décidât à le lâcher. Pendant ce temps Tikelin gagnait la rue et on l'a vainement recherché jusqu'ici.

UN CADAVRE LIGOTTÉ DANS LA SEINE. — Nous avons raconté dans le *Petit Temps* d'hier que le parquet de Versailles avait été averti qu'on venait de retirer de la Seine, à Bezons, le cadavre d'un homme dont les mains étaient ligottées.

M. Laurence, procureur de la République, s'est rendu sur les lieux avec le docteur Yot. Celui-ci a reconnu qu'il s'agissait d'un suicide et non d'un meurtre. Le cadavre est celui d'un marinier de Bezons, nommé Georges Boucher, âgé de trente et un ans, qui avait disparu de chez son patron depuis le 9 novembre. Ce désespéré s'était serré le cou dans une large cravate bleue et avait noué une corde autour de ses poignets.

HISTOIRE D'UN DOIGT, D'UNE MALLE ET DE DEUX FONCTIONNAIRES. — Sous ce titre, M. Hugues Le Roux raconte ce matin, dans le *Journal*, qu'il y a un mois, le 20 novembre, il montait dans le train à Gênes, se rendant à Genève, où il devait faire une conférence le lendemain, lorsque la portière ayant été brusquement fermée sur sa main au moment du départ du train, la dernière phalange du quatrième doigt fut coupée.

On arrêta le train, on le conduisit dans une chambre de la gare pour lui donner des soins, mais comme il n'y avait aucune boîte de médicaments ni aucun désinfectant, il remonta dans le train.

Pour calmer ses souffrances et pour empêcher toute infection, il se tint le doigt dans la bouche jusqu'au lendemain matin, à son arrivée à Genève, où il reçut, enfin, les soins nécessaires.

Mais un incident s'était produit à la gare de Modane qui faillit l'empêcher de faire sa conférence. M. Hugues Le Roux avait pour tout bagage une malle qui était enregistrée pour Genève. A Modane, un employé des douanes françaises entrant dans la voiture où il était étendu, voulut le contraindre de descendre pour passer la visite des bagages.

M. Hugues Le Roux exposa qu'il était blessé et qu'il ne voulait pas descendre; sa malle étant enregistrée pour Genève, il n'y avait pas lieu de la soumettre, d'ailleurs, à l'examen des douaniers français. Arrivé à Genève, le conférencier s'aperçut que le service de la douane de Modane avait gardé la malle.

DRAME DE FAMILLE. — Un nommé Guibout, âgé de trente-neuf ans, ex-entraîneur chez M. P. Bastard, demeurant à Cagny, près Caen, a tué, hier mardi, à coups de couteau sa femme, âgée de trente-huit ans, et s'est ensuite donné la mort.

Rentré, hier soir, du Merlerault (Orne), où il était allé chercher un emploi, Guibout se coucha vers une heure et une violente dispute ne tarda pas à s'engager entre lui et sa femme. Sa belle-mère, la veuve Prudence, inquiète, s'émut pas trop d'abord, accoutumée qu'elle était à des scènes de ce genre. Mais le bruit augmentant vers deux heures et demie, elle monta et vit, en pénétrant dans la chambre des époux, son gendre à genoux sur le corps de sa malheureuse femme qu'il frappait de coups répétés. En apercevant sa belle-mère, Guibout se précipita sur cette dernière et, du couteau qu'il tenait à la main, lui porta un coup à la tempe. Affolée, la veuve Prudence s'enfuit criant qu'on tuait sa fille qui expira dans ses bras. Quelques instants après l'assassin se coupait la gorge. Quand le médecin, appelé en toute hâte, put arriver, Guibout respirait encore; mais, malgré les soins qui lui furent prodigués, il mourut dans la matinée. On ignore les mobiles du crime.

ASSASSINAT D'UNE VIEILLE FEMME. — A Bonailles, petite commune située entre Gaillon et les Andelys, Mme veuve Andrieux, cultivatrice, a été étranglée et jetée dans son puits.

Une jeune fille, du pays, Mlle Alice Guerin, étant entrée dans la petite maison de Mme Andrieux et ayant vu que tout y était bouleversé prévint un voisin, M. Leroy. Celui-ci, après bien des recherches dans toute la propriété, finit par découvrir le cadavre de la malheureuse femme au fond de son puits. Elle était bâillonnée et un foulard lui serrait le cou. Il la retira et prévint le parquet des Andelys.

L'autopsie du cadavre a établi que la victime avait été étranglée et jetée dans le puits alors qu'elle respirait encore.

Le vol a été le mobile du crime : Mme Andrieux avait une certaine aisance; il y a quelques jours, elle avait vendu une vache 400 francs, et, samedi, elle était encore allée aux Andelys vendre des légumes. Or, dans les meubles fracturés et vidés, ont été enlevés les sommes provenant de ces ventes. On n'a retrouvé qu'un titre de rente nominatif et un livret de caisse d'épargne, dont les assassins n'auraient pu tirer profit.

Des recherches sont faites, mais aucune arrestation n'a encore été opérée.

UN CHASSEUR ASPHYXIÉ DANS UNE HUTTE. — Un chasseur calaisien, M. Eugène Corion, fabricant de dentelles, était allé lundi soir se poster dans une hutte pour passer la nuit à l'affût du gibier de passage, dans le marais connu sous le nom du « Vivier », près du fort Meulay, lorsque, pour combattre le froid intense, il eut la malencontreuse idée d'allumer un feu de coke. Toutes les issues de la hutte étant hermétiquement fermées, le malheureux fut retrouvé, le lendemain, asphyxié par l'oxyde de carbone.

L'ÉCHOUEMENT DU « KLÉBER ». — Ainsi que nous l'avions fait prévoir, le sauvetage du personnel du transatlantique *Kléber*, échoué à l'embouchure du Rhône, a pu s'opérer hier, dans l'après-midi.

Ce vapeur n'avait aucun passager à bord; il était monté par cinquante-deux hommes d'équipage. Le sauvetage a eu lieu dans l'après-midi en utilisant pendant l'embellie le *Bléchamp*, du service du pilotage, et le bateau de sauvetage de l'Caro, le même qui contribua au sauvetage des passagers de la *Russie* à l'abordage.

Le bateau du pilotage de Marseille réussit le premier à aborder le *Kléber* et ramena huit hommes; le bateau du Caro a recueilli successivement des hommes de l'équipage et les a ramenés à Saint-Louis-du-Rhône. Les hommes débarqués par ces deux embarcations sont au nombre de quarante-cinq.

Le capitaine Servian, le second, le premier et le second mécanicien, l'électricien ont refusé de quitter le bord disant que le navire n'était pas en danger.

Le maître d'équipage, nommé Alexandrine, a été enlevé par une grosse lame au moment même de l'échouage. Son corps n'a pu être retrouvé.

Hier soir les travaux de renflouage ont été suspendus, rien ne pouvant être tenté pendant la nuit. Le contre-amiral Rouvier, commandant la marine à Marseille, a donné des ordres au service du pilotage pour qu'on tienne le *Bléchamp* à sa disposition pour se rendre sur le lieu de l'échouage.

Le *Kléber* est exactement à la pointe du Tey à l'embouchure du Rhône; il repose droit sur sa quille, fortement enlizé par un fond de 5 mètres. Il y a 30 centimètres d'eau dans la cale.

Voici comment le ministre s'est produit : venant de Cette, le navire allait reconnaître le feu de Bouc lorsque la drosse du gouvernail se cassa; le capitaine appela des hommes pour manœuvrer la barre de fortune, mais un paquet de mer faillit les enlever. On mouilla alors deux ancres par trente-neuf mètres de fond; ces ancres chassèrent et le bateau fut jeté à la côte.

INFORMATIONS DIVERSES

— La Compagnie des agents de change de Paris, a élu pour composer la chambre syndicale durant l'exercice 1902 : M. de Verneuil, syndic, et MM. Roblot, de l'Argentière, Ravenean, Pouquet, Roland-Gosselin, Veyrac, Rochet, Burat, adjoints au syndic.

MM. Couturier et Blacque, adjoints sortants, aux termes du règlement n'étaient pas rééligibles et M. Chabert ne se représentait pas.

— Ce soir aura lieu, à neuf heures, à la Société de géographie, la distribution des récompenses aux lauréats du deuxième concours ouvert par la Ligue maritime française.

Au cours de la réunion, présidée par M. Astier, député, M. Ferme, vice-président de l'Alliance syndicale du commerce et de l'industrie, fera une conférence sur les grands travaux maritimes et le port du Havre.

— M. Léon Guillet, ingénieur des arts et manufactures, licencié ès sciences, fera demain, à neuf heures du soir, à la mairie du 9e arrondissement, rue Drouot, une conférence sur les hautes et les basses températures, au moyen de l'électricité, du magnétisme et de l'aluminothermie (avec expériences).

— L'Œuvre des arts, présidée par Mme Th. Funck-Brentano, ouvrira le 20 du courant, à la « Maison des arts », une exposition au profit des artistes pauvres ou peu connus. S'adresser à M. Marc Legrand, 16, rue Balzac.

— Nous avons reçu, pour notre *Caisse de charité*, de M. R..., 20 francs.

TRIBUNAUX

Le corps de M. Saint-Ouen de Pierrecourt. — Nous avons eu déjà à nous occuper du testament de M. de Saint-Ouen de Pierrecourt qui, laissant une fortune évaluée à plus de 13 millions, a institué la ville de Rouen, où il est né, sa légataire universelle, à charge de payer certains legs particuliers. Parmi ces libéralités, on se souvient de la clause imposée à la ville de Rouen de « fonder un prix annuel de 100,000 francs, au moins, pour doter un couple de géants, afin de régénérer l'espèce humaine », ce qui a soulevé quelques difficultés.

En attendant leur solution, la ville de Rouen a pensé qu'il était de sa dignité de répondre au généreux souvenir d'un de ses enfants en lui élevant un monument.

Elle a donc introduit un référé, à l'effet d'être autorisée à transférer dans sa ville natale le corps de M. de Pierrecourt, qui est resté provisoirement déposé dans un caveau public du cimetière de Courbevoie, où il est décédé, afin de faire procéder à son inhumation dans des conditions convenables.

Les héritiers du sang, sans contester la convenance qu'il y a à retirer les restes de M. de Pierrecourt du cimetière de Courbevoie, estiment qu'il serait préférable de les inhumer à Gonneville (Seine-Inférieure), où sont déjà enterrés plusieurs membres de sa famille.

Dans ces conditions, après avoir entendu les observations de Me Bertinot jeune, avoué de la ville de Rouen, et de Me Menus, avocat, assisté de Me Bimont, avoué des héritiers de Pierrecourt, le président a remis à huitaine pour rendre son ordonnance.

Vitrioleuse par amour maternel. — Une femme Grand, âgée de soixante ans, comparaissait hier, devant la 9e chambre correctionnelle, présidée par M. Toutain, sous la prévention de vol et blessures volontaires. La seconde inculpation offrait seule de l'intérêt. La prévenue a jeté à une autre femme un bol de vitriol; mais ce n'est pas, comme dans les affaires du même genre, la passion amoureuse qui l'a armée son bras. Elle avait un fils vivant avec elle. Ce jeune homme, avide d'indépendance, quitta sa mère pour sa maîtresse. C'est le ressentiment que la mère conçut de cet abandon qui la poussa à jeter au visage de celle qu'elle accusait de lui ravir son enfant le liquide des drames passionnels. La jeune femme ne fut pas atteinte à la figure, mais au poignet.

La prévenue, après défense de Me de Moro Giafferi, s'est entendu condamner, pour les deux délits relevés par le parquet, à six mois de prison avec sursis.

Bigophonistes aux prises. — La 7e chambre supplémentaire du tribunal civil, présidée par M. de Saint-Prix, — le gendre du président de la République — a eu à s'occuper, hier, d'une affaire assez amusante.

Une société de bigophones, composée de deux cents commerçants dilettantes sur les instruments en carton, avait assigné en 10,000 francs de dommages-intérêts un de ses anciens membres, M. M..., marchand de vin et solo bigophone à ses moments perdus, pour avoir retenu illicitement chez lui les bigophones des bigophonistes et avoir ainsi privé ceux-ci de toutes les médailles et récompenses qu'ils auraient pu obtenir en province dans les différents concours musicaux régionaux.

Mais le tribunal a débouté les demandeurs. Les faits qu'ils invoquaient n'ont pas été jugés suffisamment probants.

NÉCROLOGIE

Mort de M. Jules Herbette

M. Jules Herbette, ancien ambassadeur de France à Berlin, est mort hier, subitement, frappé d'une congestion causée par le froid.

Il était âgé de soixante-deux ans.

M. Jules Herbette était né à Paris le 5 août 1839. Après avoir fait d'excellentes études classiques au lycée Condorcet, il avait suivi les cours de l'Ecole de droit; il se destinait à la carrière consulaire. En 1860, il entra au ministère des affaires étrangères, comme attaché à la direction des consulats. En 1867, élève consul, il fut chargé de gérer le consulat de Naples.

En 1869, il fut appelé à suppléer pendant quelques mois, notre consul à Stettin. C'est alors qu'il put, pour la première fois, étudier les questions et les affaires allemandes.

A la chute de l'empire, il était consul de deuxième classe. Il entretenait déjà des relations personnelles avec M. Ernest Picard et M. Jules Favre, grâce à des amis communs, comme M. Coulon, alors l'un des secrétaires de M. Jules Favre, aujourd'hui vice-président du Conseil d'Etat, et son propre frère, M. Louis Herbette, qui était le principal collaborateur du journal l'*Electeur*, le « journal des Cinq ». Pendant le Siège, les deux frères demeurèrent à Paris, avec leur aîné, M. Emile Herbette, notaire, qui dirigeait sous le nom de Valérien une ambulance. M. Jules Herbette rendit lui-même des services au bastion de Saint-Ouen.

Ce furent ces relations qui le firent appeler au secrétariat particulier de M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, le 22 mars 1871. Il entrait ainsi dans la carrière diplomatique. Il resta au quai d'Orsay, en qualité de second secrétaire d'ambassade, jusqu'en 1876.

Délégué, en 1876, à la commission du Danube, avec le grade de premier secrétaire, il fut envoyé, en 1878, au congrès de Berlin. Ce fut son deuxième séjour en Allemagne.

Nommé ministre plénipotentiaire de 2e classe, en janvier 1880, comme récompense de son activité à la commission du Danube, directeur du personnel au ministère des affaires étrangères, le 23 janvier, et conseiller d'Etat en service extraordinaire, le 10 février de la même année, c'est dans ces fonctions, qui n'existaient pas auparavant, qu'il fut associé par M. de Freycinet, qui l'appréciait particulièrement, à la réorganisation des services du ministère : institution d'un examen d'entrée, rapprochement entre les carrières diplomatiques et consulaires, amélioration de la situation des vice-consuls et chancelliers, mode de rétribution du personnel.

En disponibilité pour cause de maladie pendant plus d'une année, il fut rappelé au quai d'Orsay, en 1882, par M. de Freycinet, en qualité de directeur du personnel. En 1889, M. de Freycinet revenait aux affaires et le nommait directeur du cabinet et du secrétariat.

Ce fut le 10 septembre 1886, qu'en remplacement de M. de Courcel, démissionnaire, M. Jules Herbette fut nommé ambassadeur de la République à Berlin. Nous n'avions eu que trois ambassadeurs à Berlin depuis la guerre : le comte de Gontaut-Biron, le comte de Saint-Vallier et le baron de Courcel; M. de Gabriac n'avait été que chargé d'affaires en 1871, avant la reprise des relations diplomatiques. L'ambassade de M. Jules Herbette devait être longue et laborieuse. Elle ne prit fin que le 1er juin 1896. Elle fut marquée par des événements dont on n'a pas oublié la gravité : l'affaire Schnæbelé, d'abord, en 1887, puis la visite de Kiel, qui souleva de si vives protestations, et enfin les incidents de ce jubilé de la guerre qui, durant une année, 1895-96, mit à une rude épreuve le patriotisme de notre ambassadeur. Comme on peut le remarquer, M. Jules Herbette vit passer, durant son ambassade en Allemagne, trois empereurs, trois chanceliers, deux secrétaires d'Etat, en France quatre présidents de la République et neuf ministres des affaires étrangères.

Quelques jours avant son départ de Berlin, M. Jules Herbette fut promu, le 13 mai 1896, grand-croix de la Légion d'honneur. Il prit sa retraite, le 7 août 1896.

Depuis cette époque, il vécut dans la retraite. Il avait simplement repris ses fonctions d'administrateur de la Compagnie de Suez, auxquelles il avait été nommé en 1882. Sa famille avait été liée avec celle de M. de Lesseps, et il fut particulièrement attaché à Ferdinand et à son fils aîné, Charles de Lesseps. Il ne sortit de son silence qu'à de très rares occasions, comme naguère, lorsqu'il adressait au *Temps* une lettre relative à certains incidents, agités à nouveau par la presse, de l'affaire Schnæbelé.

Sa santé avait été fortement ébranlée par les préoccupations de dix années d'ambassade. Dès cette époque, il souffrait d'une affection diabétique. Obligé de se raidir sans cesse au milieu de graves difficultés il s'était fatigué, au point d'inquiéter ses familiers. Son état de santé fut aussi une des causes de sa retraite.

Dans ces derniers temps, cependant, il paraissait se porter mieux. Hier, il était sorti, vers trois heures de l'après-midi. Rue de Saint-Pétersbourg, brusquement, il s'affaissait sur le trottoir. Des passants, des gardiens de la paix accoururent, qui le transportèrent au commissariat de police de la rue de Moscou. Déjà, il ne donnait plus signe de vie. Par une circonstance malheureuse, il n'avait sur lui aucun papier, rien qui pût indiquer son identité. Il fut reconnu par son tailleur, dont l'adresse était sur ses vêtements et que le commissaire de police avait fait mander. Le magistrat avertit immédiatement la famille et fit transporter le corps au domicile de l'ancien ambassadeur, 2, rue Pigalle.

M. Jules Herbette laisse une fille, qui a épousé M. Allizé, aujourd'hui représentant de la France à la commission internationale du contrôle financier à Athènes, et un fils, M. Maurice Herbette, secrétaire d'ambassade de 2e classe, actuellement au ministère des affaires étrangères (direction des affaires politiques et des protectorats).

Selon l'usage, les scellés ont été apposés aujourd'hui, par les soins du ministre des affaires étrangères sur les papiers de l'ancien ambassadeur.

On annonce la mort du commandant Cécille, qui, en 1870, se distingua à la bataille de Wissembourg en défendant avec opiniâtreté le plateau du Geisberg.

LIVRES NOUVEAUX

D'Alger au Congo par le Tchad, par F. Foureau. — 1 vol. in-8° 830 p. Préface de M. L. Liard. Grav. et carte. Paris, Masson. 1902.

L'histoire des missions organisée par le gouvernement pour l'exploration du Centre africain est fréquente en exemples d'énergie, de bravoure et d'endurance.

La mission qui, sous la direction de M. Foureau et du commandant Lamy, traversa toute l'Afrique septentrionale du nord au sud, d'Alger au Congo, par le Tchad, est une de celles où ces exemples furent les plus nombreux.

Au lendemain du massacre de la mission Flatters, c'est-à-dire au moment où l'on pouvait croire les explorateurs du Sahara découragés par une aussi tragique catastrophe, un colon algérien, M. Foureau, s'offrait au gouvernement pour courir l'aventure à son tour et relier l'Algérie au Soudan et au Niger, en relevant les routes sahariennes qui les unissent.

De 1884 à 1896 il fit neuf voyages de reconnaissance et d'approche et en 1897, avec le concours de la Société de géographie (legs Renoust des Orgeries), des ministères de l'instruction publique, des finances (legs Giffard) et de divers amis personnels, il put organiser la grande exploration qu'il avait proposée en 1883.

Le commandant Lamy, alors officier de la maison militaire du président de la République, fut chargé du commandement de l'escorte.

La mission se mit en route, en septembre 1898, parcourut, jusqu'en novembre 1899, le chemin d'Ouargla à Zinder, et de décembre 1899 à juillet 1900 celui de Zinder au Congo.

Au Tchad, elle devait se rencontrer avec la mission Voulet-Chanoine venant du Niger et la mission Gentil, venant du Congo.

Mais à Agadez, ce sont les lettres du lieutenant Pallier annonçant l'épouvantable horreur du drame de Zinder; c'est alors le séjour dans cette ville, puis dans les régions du Kanem et du Chari, la jonction avec Gentil, enfin, la lutte contre Rabah.

Le volume que publie l'éditeur Masson, n'est qu'un journal de route, sobre et concis, écrit par le chef de cette mission.

Il intéresse cependant au plus haut point, les géographes comme les ethnographes ou les colons y trouveront amples matières sur quoi s'arrêteront leur curiosité.

De l'immense effort qui fut fait, quel est le résultat? M. Foureau le dit dans son épilogue.

Pour le Sahara faut-il l'abandonner ou, au contraire, cette région présente-t-elle certains avantages qui permettent de croire à son avenir? Si ce serait folie, répond M. Foureau, d'aller fonder des postes en plein désert pour assurer une domination précaire, l'initiative privée a le devoir de ne pas laisser inutilisées les richesses minières que les massifs montagneux du Sahara peuvent receler.

Quant au Soudan, le moyen de tirer parti de ce pays est de chercher à y introduire, « en masses le plus considérables possible », les objets de fabrication française, et en particulier des étoffes. C'est là l'avenir de ce pays.

Reste la question du transsaharien; au point de vue du rendement commercial « devant le néant du trafic qu'il entrevoit », M. Foureau le condamne; mais comme instrument de domination, pour aider à obtenir la pacification absolue des régions qu'il traverserait, il déclare que ce serait « une œuvre splendide ».

THÉATRES

La Comédie-Française célébrera samedi l'anniversaire de Racine par une reprise intéressante d'*Andromaque* avec Mlle Bartet et tous les chefs d'emploi.

A-à-propos de circonstance sera, comme nous l'avons dit, de Mme Perdriet-Vaissière. Cette jeune femme est un poète de talent, auteur d'un volume de vers : les *Rêves qui passent*, publié chez Lemerre. Son mari est un brillant officier de marine, officier d'ordonnance de l'amiral de Courthille. Il fait partie de l'escadre du Nord; il a été professeur au *Borda*, où il a été remplacé par le lieutenant de vaisseau Delcroix, gendre de M. Ernest Daudet.

Voici une courte pièce de vers extraite des œuvres de Mme Perdriet-Vaissière :

OCTOBRE

Octobre : le dernier soleil dore les choses;
La mer, d'un bleu fragile et tendre de cristal,
Mûre pour s'imprégner de leurs apothéoses
Les rayons violets du ciel occidental.

Formant au loin des tours, des burgs, des citadelles,
Les étranges granits de la terre d'Armor,
Rêvés dans leur sommeil en poses éternelles
Semblent le tumulus de quelque géant mort.
Et les voiles, sur l'eau de plus en plus pâlie,
Les voiles, sous le souffle automnal se penchant
Mêlent leur frisson svelte à ma mélancolie
Et leur rougeur ocrée aux rougeurs du couchant.

— Ce soir :

Au théâtre du Vaudeville, à huit heures et demie, première représentation (reprise) de *Bébé*, comédie en trois actes, d'Emile de Najac et Alfred Hennequin :

MM. Tarride, de Kernaniguous; Lérand, le baron d'Aigreville; Gildès, Pétillon; Paul Numa, Arthur de Beauveri; Baron fils, Gaston; Lainé, un coiffeur; Coquillon, un domestique.

Mmes Daynes-Grassot, la baronne d'Aigreville; Bernon, Aurélie de Villecouteuse; Joissant, Diane de Kernaniguous; Clary (débuts), Toinette; Le Brec, Rosita.

Et reprise de *1807*, comédie en un acte, de MM. Adolphe Aderer et Armand Ephraim :

MM. Maury, le colonel Montcornet; Lainé, Léonidas; Roger Monteaux, Hugues de Plessis-Fronsac; Coquillon, Antoine.

Mmes Cécile Caron, Mme de Mélusay; Suzanne Avril, Charlotte de Fronsac; Herval, Julie.

Au théâtre du Palais-Royal, à neuf heures, première représentation de l'*Inconnue*, pièce en trois actes, de MM. Paul Gavault et Georges Berr :

MM. Boisselot, Bidoulet; Cooper, Philippe Ardelot; Ch. Lamy, Folquet; Gorby, Pascal-Bernard; Francès, don Venador; Hamilton, Julien; Armand Marie, le commandant; Derval, le docteur; H. Martin, le commissaire.

Mmes Cheirel, Germaine; Berthe Legrand, Arsinoé; Aimée Samuel, Jacqueline; Jeanne Derville, Marguerite.

A l'Odéon, le *Mariage de Figaro*, de Beaumarchais. Concert Mozart avec l'orchestre Colonne.

Au Casino de Paris, lutte entre Hackenschmidt et Raoul le Boucher pour le classement définitif de la poule du Championnat du monde de lutte.

— A la Comédie-Française :

Le service de seconde pour le *Nuage* sera reçu dimanche soir 22 décembre.

— A l'Opéra-Comique, les études de la *Troupe Jolicœur*, la nouvelle œuvre de M. Coquard, livret de M. Henri Cain, se continuent tous les jours. On a en outre répété hier généralement, au piano, le *Domino noir*, qui va reparaître dans quelques jours sur l'affiche.

— Les débuts de Mlle Marguerite Ugalde, au Casino de Paris, auront lieu vendredi soir et donneront lieu à une soirée de gala. Le numéro que l'excellente artiste a préparé à cette occasion est d'un genre nouveau et s'appelle *Tambour battant*.

— Le Grand-Guignol vient de recevoir une pièce en un acte de M. Marcel Manchez, le *Retour*. Cette pièce est tirée de la nouvelle de Guy de Maupassant.

— Le cinématographe des grands magasins Dufayel obtient toujours le même succès et la foule y est toujours aussi nombreuse pour assister aux spectacles d'actualité que l'on y voit. Signalons les séances comiques à transformations avec dialogues et imitation de tous les bruits. Conférences avec projections. Intermèdes par le Céleste. Les séances ont lieu, en semaine, à deux, trois, quatre et cinq heures; le dimanche, à dix et onze heures. Tous les jeudis, concert par le petit orchestre. Exposition.

— Le 29 janvier prochain, Adélaïde Ristori, marquise Capranica del Grillo entrera dans sa quatre-vingtième année.

Plusieurs artistes dramatiques, Salvini, Novelli et Leigheb en tête, ont décidé de donner en cette circonstance un spectacle en l'honneur de la grande et illustre tragédienne.

SPECTACLES DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE

Opéra. 8 h., les Barbares, la Maladetta. — Jeudi, relâche.
Français. 8 h. 1/2. — Le Nuage. — L'Enigme.
Opéra-Com. 8 h. 1/2. — Grisélidis.
Odéon. 8 h. »/». — Le Mariage de Figaro.
Vaudeville. 8 h. 1/2. — 1807. — Bébé.
Gymnase. 8 h. 1/2. — Le Premier Modèle. — La Bascule.
Variétés. 8 h. »/». — Va chercher le commissaire. — La Revue des Variétés.
Th. Sarah-Bernhardt. 8 h. »/». — L'Aiglon.
Porte-St-Martin. 8 h. 1/2. — Le Maître de forges.
Th. Antoine. 8 h. 3/4. — Petite Femme. — Les Balances.
— Au téléphone. — Le Capitaine Blomet.
Renaissance. 8 h. 1/2. — Ange gardien. — Une blanche.
— Dette de famille.
Châtelet. 8 h. 1/4. — Le Voyage de Suzette.
Gaîté. 8 h. 1/2. — La Fille de Mme Angot.
Pal.-Royal. 8 h. 3/4. — L'Inconnue.
Ambigu. 8 h. 1/4. — La Marchande de fleurs.
Nouveautés. 8 h. 1/2. — Docteur. — Nelly Rozier.
Bouffes. — Relâche.
Athénée. 8 h. 3/4. — L'Auréole.
Folies-Dram. 8 1/4. L'Hôtel Godet. Le Billet de logement.
Cluny. 8 h. 1/2. — Rival pour rire. — Le Fils surnaturel.
Déjazet. 8 h. 1/4. — Riche d'amour. — Une femme qui se grise. — Mon Isménie. — L'Amour que qu'c est qu'ça?
Th. du Château-d'Eau. 8 h. 1/2. — Surcouf.
Th. des Arts. 8 1/2. Défense du foyer. Arlure de Télémaque.
Olympia. 8 1/2. La belle Otero. Une fête à Séville. Houdini.
Th. des Capucines. 9 h. F. Mallet. En voiture. Barbebleuette.
Jobin. Théâtre (Grévin). 9 h. — Milly Meyer. — Galipaux.
Mathurins. 9 h. Jules Moy. Vincent Hyspa. Marguite Deval.
Hippo-Palace. 8 1/2. Napoléon Ier. Les Glincerett. Les Allex.
Boîte et Trét. de Tabarin. 58, r. Pigalle. Tél. 267-92. Fursy.
Fol.-Bergère. 8 1/2. — Cléo de Mérode. — Lorenza.
Cas. de Paris. 8 1/2. La Camargo. Championnat de lutte.
Nouv.-Cirque. 8 1/2. — Le Petit Poucet.
Circ. d'Hiver. 8 1/2. Les yeux de fer. Le Polo en écrasses.
Grands Magasins Dufayel. De 2 à 6 h. Attractions variées.
Cigale. 9 h. 1/2. Tél. 407-60. — A nous la veine!
Pal. de Glace (Champs-Elysées). Patinage sur vraie glace.
Mus. Grévin. Léon XIII. Bonaparte à Malmaison. Jeu lumin.
Jardin d'acclimatation. — Ouvert tous les jours.
Tr Eiffel. De midi à la nuit jusqu'au 2e ét. par escaliers, 1 fr.

SPECTACLES DU JEUDI 19 DÉCEMBRE

Opéra. Relâche. — Vendredi, 8 h., Roméo et Juliette.
Français. 8 h. 1/2. — Les Romanesques. — Le Nuage.
Opéra-Com. 8 h. 1/2. — Louise.
Odéon. 8 h. »/». — Brignol et sa fille. — La Maison.
(Les autres spectacles comme mercredi)

LIBRAIRIE

ÉTRENNES-HACHETTE

Parmi les nouveautés pour Etrennes de la librairie Hachette et Cie, nous citerons : **Antoine Van Dyck**, par M. Max Rooses; **A travers le Turkestan russe**, par M. Hugues Krafft; les **Portraits de l'enfant**, par M. Ch. Moreau-Vauthier; les **Evasions célèbres**; **De la Côte d'Ivoire au Soudan et à la Guinée**, par le capitaine d'Ollone; **Quinze mois dans l'Antarctique**, par le capitaine Adrien de Gerlache; **l'Empire du Milieu**, par MM. Elisée et Onésime Reclus; **l'Isthme et le Canal de Suez**, par M. J. Charles-Roux.

Rappelons les périodiques : **Tour du monde**, **Mode pratique**, **Journal de la jeunesse**, **Mon Journal** et les **Lectures pour tous**; la *Nouvelle Revue populaire illustrée*.

N'oublions pas la *Collection de la jeunesse*, les *Bibliothèques de la famille*, *Rose*, *Ecoles et Familles*, de charmants *Albums* pour enfants, non plus que l'*Almanach Hachette* et l'*Almanach du drapeau*, livret du patriote, du marin et du soldat.

(Voir aux annonces.)

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

(Jugement du 16 décembre)

Mahy, bonneterie et confections, 21, rue Etienne-Marcel, dem. à Enghien, av. de Ceinture, 58.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

(Jugements du 16 décembre)

Dhorne, entrepositaire de bières, rue Pouchet, 47.
Paris, anc. confiseur ambulant, à Malakoff, rue Ledru-Rollin, 2 bis.
Kourc, commissionnaire en marchandises, rue des Petits-Hôtels, 25.

AVIS ET COMMUNICATIONS

PLUS DE TÉLÉGRAPHIE SANS FIL